



## EXTRAIT DU REGISTRE DES

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 juin 2024

Le Conseil Municipal de la commune de Suresnes, légalement convoqué s'est réuni au restaurant municipal à 19h00, sous la présidence de M. Guillaume BOUDY, Maire de Suresnes.

Le nombre des conseillers municipaux en exercice est de 43.

#### **Etaient présents :**

##### *- Adjoint -*

Mme Muriel RICHARD, M. Fabrice BULTEAU, Mme Isabelle DE CRECY, M. Vianney RASKIN, M. Yoann LAMARQUE, Mme Florence DE SEPTENVILLE, M. Alexandre BURTIN-LUCIOTTO, Mme Elodie REBER, Mme Frédérique LAINE, Mme Sandrine DU MESNIL, M. Louis-Michel BONNE, M. Jean PREVOST, M. Bruno JACON, Mme Cécile GUILLOU, M. Stéphane PERRIN-BIDAN

##### *- Conseillers municipaux -*

Mme Valérie BETHOUART-DOLIQUE, Mme Sophie DE LAMOTTE, Mme Valérie BARBOILLE, M. Thomas KLEIN, Mme Isabelle FLORENNES, Mme Perrine COUPRY, M. Antoine KARAM, Mme Véronique RONDOT, M. Yves LAURENT, Mme Marie LE LAN, M. François PETER, M. Frédéric VOLE, M. Xavier IACOVELLI, M. Nicola D'ASTA, Mme Katya VERIN-SATABIN, M. Kevin BLANCHARD, M. Yohann CORVIS, Mme Julie TESTUD, M. Abraham ABITBOL, M. Valéry BARNY, M. Loïc DEGNY, Mme Béatrice DE LAVALETTE

Formant la majorité des membres en exercice.

#### **Absents représentés :**

##### *- Adjoint -*

Mme Nassera HAMZA à M. Guillaume BOUDY

##### *- Conseillers municipaux -*

Mme Safia EL-BAKKALI à M. Nicola D'ASTA, Mme Olfà COUSSEAU à M. Valéry BARNY, M. Amirouche LAIDI à Mme Béatrice DE LAVALETTE, M. Jean-Marc LEMBERT à M. Stéphane PERRIN-BIDAN

#### **Absents non-représentés :**

##### *- Adjoint -*

##### *- Conseillers municipaux -*

#### **Secrétaire :**

M. Frédéric VOLE

« Le Maire de Suresnes certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la mairie, conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ».

**- Conseil Municipal du 25 juin 2024 -**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L. 1411-6,

Vu le Code de la Commande publique et, notamment, ses articles L. 3135-1 et R. 3135-6,

Vu le contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation du stationnement payant en voirie signé le 13 juillet 2016 entre la commune de Suresnes et la société Transdev Park Suresnes et, notamment, son article 9,

Considérant que, le 13 juillet 2016, la commune de Suresnes a conclu un contrat de délégation de service public relative à l'exploitation du stationnement payant en voirie avec la société Transdev Park Suresnes,

Considérant que, par un courrier du 16 avril 2024, la société Transdev Park Suresnes, délégataire, a informé la commune de Suresnes d'une évolution de son actionnariat, résultant d'une opération de restructuration liée à la cession, par le groupe Transdev, au groupe Indigo, de l'ensemble des entités du groupe Transdev intervenant dans le secteur du stationnement en voirie, au rang desquelles figure la société Transdev Park Suresnes,

Considérant qu'en application de l'article R. 3135-6 du code de la commande publique, le contrat de concession peut être modifié à la suite d'opérations de restructuration du concessionnaire initial,

Considérant en outre que l'article 9 du contrat stipule qu'une telle évolution doit faire l'objet d'une approbation par voie de délibération du conseil municipal,

Considérant, enfin, qu'en vertu de l'article L. 1411-6 du code général des collectivités territoriales, tout projet d'avenant à un contrat de délégation de service public ne peut intervenir qu'après un vote de l'assemblée délibérante,

Considérant qu'il appartient dès lors à l'organe délibérant de la commune de Suresnes de se prononcer sur le projet d'évolution de l'actionnariat de la société Transdev Park Suresnes,

Sur rapport de Monsieur Fabrice BULTEAU, Adjoint au Maire,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,**

**A la MAJORITÉ**

Nombre de pour : 34

Nombre de contre : 1

M. Amirouche LAIDI

Nombre d'abstention : 8

M. Xavier IACOVELLI, Mme Safia EL-BAKKALI, M. Nicola D'ASTA,

Mme Katya VERIN-SATABIN, M. Kevin BLANCHARD,

M. Yohann CORVIS, Mme Julie TESTUD, M. Abraham ABITBOL

Nombre de ne prend pas part au vote : 0

Nombre de pouvoirs : 5

**Des membres présents ou représentés,**

**Décide,**

**Article 1. -** D'approuver la cession par le groupe Transdev à la société Indigo Infra de la totalité des actions de la société Transdev Park Suresnes.

**Article 2. -** D'approuver le projet d'avenant n°7 actant de cette opération, de ses modalités et de ses conséquences, en ce compris la substitution de la société Indigo Infra en qualité de garante maison-mère, tel que celui-ci est annexé à la présente délibération.

**Article 3. -** D'autoriser le Maire à signer ledit avenant ainsi que toutes pièces et actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Et ont signé au registre les membres présents.

Le 3 juillet 2024



Le Maire de Suresnes certifie conformément à l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales que le présent acte a été reçu par le représentant de l'État le 4 juillet 2024 et publié/affiché le 4 juillet 2024  
Pour le Maire et par délégation,  
le Directeur Général des Services  
Bruno MAGGUILLI

**Guillaume BOUDY**  
Maire de Suresnes

**Bruno MAGGUILLI** Signature numérique de Bruno  
MAGGUILLI  
Date : 2024.07.04 16:44:41 +02'00'

Le Maire de Suresnes certifie conformément à l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales que le présent acte a été reçu par le représentant de l'État le 04 juillet 2024 et publié/affiché le 04 juillet 2024  
Pour le Maire et par délégation,  
le Directeur Général des Services  
Bruno MAGGUILLI

Accusé de réception en préfecture  
092-219200730-20240625-Delib2024-044-DE  
Date de réception préfecture : 04/07/2024